



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/22/Add.1
17 juin 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-troisième réunion
Genève, 5 – 9 juillet 2004

Addendum

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE
DE L'ANNÉE 2004**

Ajoutez les paragraphes 26-32 suivants à la page 8.

Préparation du programme de pays/plan de gestion des frigorigènes pour le Bhoutan

26. Le PNUE a informé le Secrétariat du Fonds de la ratification imminente du Protocole de Montréal par le Bhoutan, après l'envoi des documents aux membres du Comité exécutif, et a demandé s'il était possible de présenter une proposition pour la préparation du programme de pays/plan de gestion des frigorigènes à la 43^e réunion du Comité exécutif aux fins d'examen.

27. Compte tenu de la proximité de la date limite de conformité de 2005 du Protocole de Montréal, et de la nécessité d'entreprendre les études du pays pour déterminer le niveau de consommation de SAO, de fournir l'assistance technique au gouvernement pour élaborer les mesures législatives liées aux SAO, dont le système d'émission de permis, d'élaborer une stratégie et un plan d'action, dont le projet de plan de gestion des frigorigènes, le Secrétariat a accepté, exceptionnellement, de traiter la proposition de dernière minute pour le projet du Bhoutan.

28. La proposition de projet a été présentée conjointement par le PNUD et le PNUE, et comprend les éléments suivants :

- a) La préparation du programme de pays/plan de gestion des frigorigènes du Bhoutan pour le PNUE, au coût de 45 000 \$US.
- b) La préparation du volet investissement du plan de gestion des frigorigènes pour le PNUD, au coût de 15 000 \$US.
- c) Les coûts de démarrage pour la création de l'Unité de l'ozone (renforcement des institutions) pour le PNUE, au coût de 40 000 \$US.

Observations du Secrétariat

29. Les plans d'activités du PNUD (décision 42/48) et du PNUE (décision 42/49) pour l'année 2004 appuyés par la 42^e réunion du Comité exécutif n'incluaient pas d'activités d'élimination des SAO pour le Bhoutan.

30. En plus de l'assistance financière pour la préparation du projet, le PNUE demande la somme de 40 000 \$US comme capitaux de démarrage pour la création de l'Unité de l'ozone au sein du ministère de l'Environnement. L'Unité de l'ozone sera l'organisme national de coordination pour l'élaboration du programme de pays/plan de gestion des frigorigènes. L'assistance financière fournie sera ensuite soustraite de la demande d'assistance financière pour le projet de renforcement des institutions d'une durée de trois ans qui sera présentée par le PNUE avec le programme de pays/plan de gestion des frigorigènes pour le Bhoutan.

31. La proposition de projet indique que le PNUE croit comprendre que le Bhoutan achève le processus de ratification du Protocole de Montréal; les documents pertinents seront présentés aux fins d'examen au parlement du Bhoutan le 28 juin 2004. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au PNUE de l'informer sur l'état du processus de ratification du Protocole de Montréal par le gouvernement du Bhoutan, au moment de l'examen de la proposition de projet.

Recommandation du Secrétariat

32. Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver les propositions de projets ci-dessus pour le PNUE, selon l'information qui lui sera fournie sur l'état de la ratification. Si les propositions sont approuvées, le Comité exécutif pourrait également demander au PNUE d'amender son plan d'activités pour l'année 2004 en conséquence.
